

Communiqué de presse



Rubans du Patrimoine 2024 : plus qu'un mois pour participer à la 30^{ème} édition du concours et mettre à l'honneur son patrimoine local

À Paris, le 04/01/2024 – La 30^{ème} édition du des rubans du Patrimoine est lancée. Il s'agit d'un concours qui distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. L'Ile-de-France a déjà été récompensée plusieurs fois pour son riche patrimoine culturel.

Les rubans du Patrimoine valorisent des actions de réhabilitation participant à la vie économique française ainsi qu'à la transmission des savoir-faire des métiers du patrimoine. Toute commune ou intercommunalité ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation et de valorisation d'édifices de son patrimoine peut participer au concours. **Les communes et intercommunalités qui souhaitent participer à la 30^{ème} édition du concours des rubans du Patrimoine ont jusqu'au 31 janvier 2024 pour déposer leur dossier de candidature en ligne sur rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/participer.**



Depuis le lancement du concours en 1994, l'Ile-de-France a obtenu 149 prix : 12 prix nationaux, 15 prix régionaux et 122 prix départementaux. Les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne comptent au total 26 prix départementaux attribués. Lors de l'édition précédente, trois communes du Grand Paris ont reçu un prix départemental : **Santeny (94)** pour la restauration de la grille du parc Montanglos, **Saint-Cloud (92)** pour la restauration du décor peint du chœur de l'église Saint-Clodoald et **Sevran (93)** pour la réhabilitation de la chapelle de la ferme de la Fossée en salle d'exposition.

Pour trancher, le jury des rubans du Patrimoine prend en compte différents critères : l'intérêt et la valeur du patrimoine considéré, la cohérence esthétique et architecturale, les matériaux et l'organisation du chantier, la qualité de la mise en œuvre, les retombées de ces opérations d'un point de vue social, économique, culturel, environnemental et touristique, ainsi que l'audace de l'opération et la mobilisation populaire.

Le concours est organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne et le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques.

Suivez-nous sur les réseaux :

